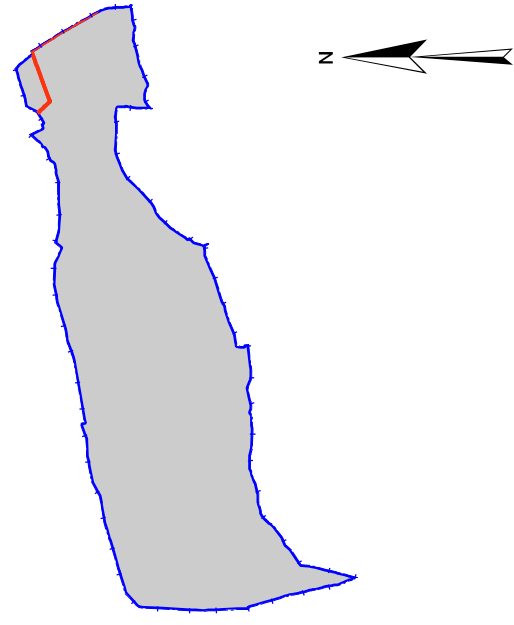


# Gaz Naturel Haute pression

## Extrait du plan cadastral

### 1 : 5000ème

Commune de  
Gignac-la-Nerthe  
(13043)



#### COLLECTIVITES ou PARTICULIERS POUR VOTRE SECURITE

- Tout projet portant sur l'urbanisme dans les bandes d'effets nécessite une consultation de GRTgaz la plus en amont possible, à l'adresse indiquée ci-après afin d'évaluer la compatibilité.
- Avant tous travaux et projets à proximité des canalisations.
- Vous devez les déclarer conformément au décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 soit par

Internet sur le site [www.protjys.fr](http://www.protjys.fr)

ou aide à la déclaration par Téléservice sur le site : [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Courrier en adressant

Déclaration de projet de travaux D.T. (au stade du projet)

Déclaration d'intervention de Commencement de Travaux D.I.C.T. (10 jours avant les travaux, jours fériés exclus)

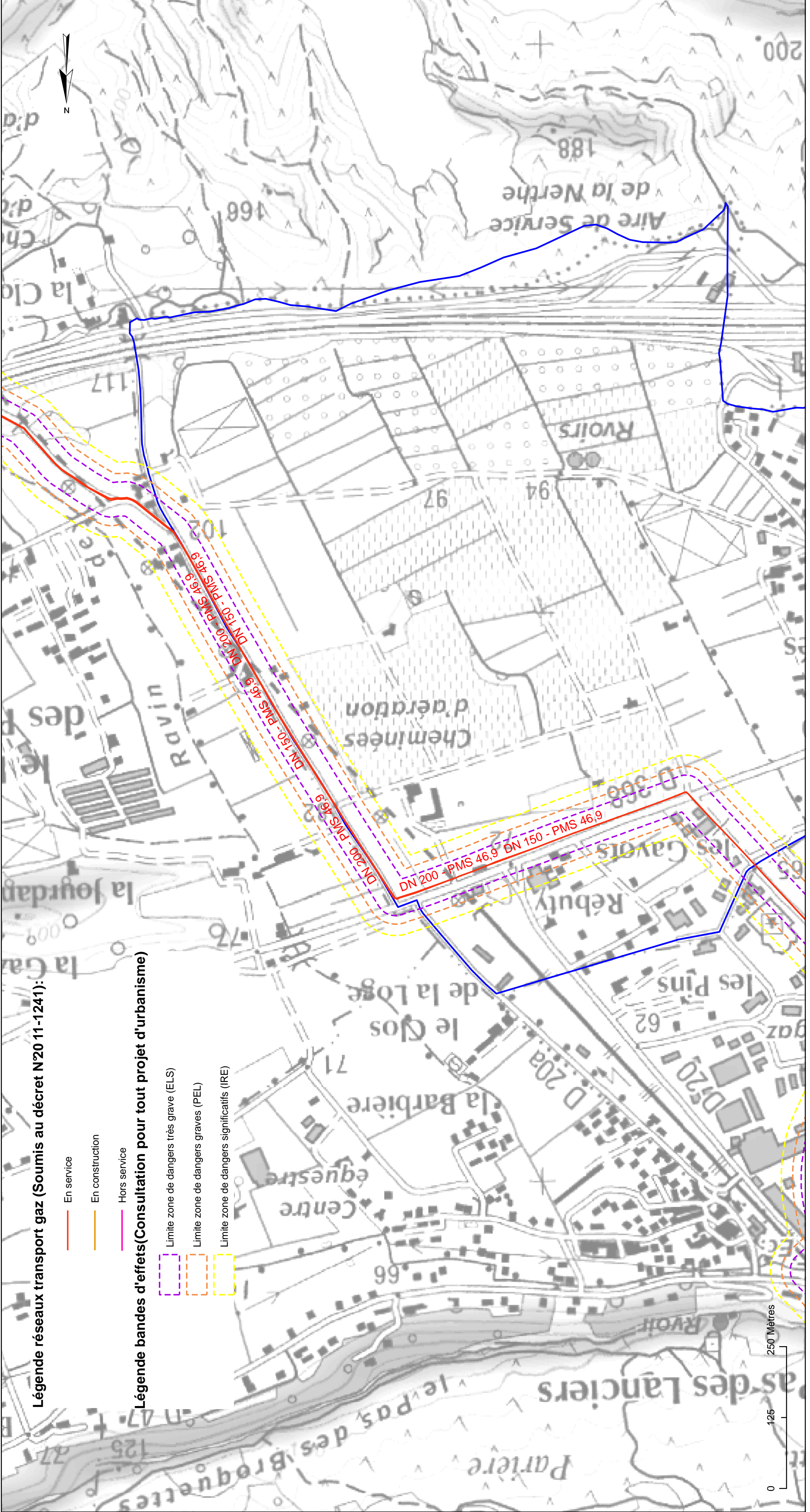
Département Réseau du Midi

5, Rue de Lyon BP 131

13317 MARSEILLE CEDEX 15

Tel: 04.91.28.34.21

Mise à jour du 03/06/2013 - Scan IGN - copie ou reproduction interdite



#### Légende réseaux transport gaz (Soumis au décret N°20 11 -1241):

- En service
- En construction
- Hors service

#### Légende bandes d'effets (Consultation pour tout projet d'urbanisme)

- Limite zone de dangers très grave (ELS)
- Limite zone de dangers graves (PEL)
- Limite zone de dangers significatifs (IRE)